



CLUB FRANÇAIS DE L'ÉPAGNEUL NAIN CONTINENTAL ET DU RUSSKIY TOY

24 rue Louis Arago – 93230 ROMAINVILLE

Club de race Officiel

Affilié à la Société Centrale Canine

Agréée par le Ministère de l'Agriculture

Charte de Qualité du Club Français de l'Épagneul Nain Continental et du Ruskiy Toy Pour les éleveurs adhérents

Commission d'Élevage du 15 Août 2018 approuvé par le Comité le 15 août 2018.

OBJECTIFS :

La présente charte a pour objet de définir les relations entre le CFENCRT et les éleveurs souhaitant respecter les directives du Club en matière de sélection et d'élevage.

BUT :

Créer une relation de confiance entre les éleveurs signataires et le Club de race afin que ce dernier signale en toute confiance aux futurs acquéreurs, sans engager la responsabilité du Club en cas de litige commercial entre l'éleveur et l'acquéreur.

OBLIGATIONS DE L'ÉLEVEUR :

En adhérant au CFENCRT, l'éleveur s'engage à respecter les principes d'élevage suivants :

Indépendamment de son obligation à se conformer et respecter la législation en vigueur, les règlements généraux de la cynophilie Française et du règlement international d'élevage de la Fédération Cynologique Internationale et du CFENCRT, l'éleveur s'engage à :

- Respecter l'âge de mise à la reproduction à savoir pour la lice : 15 mois minimum pour la 1^{ère} saillie.
- Accorder 12 mois de repos minimum à une chienne (une dérogation sera accordée si la lice n'a eu qu'un seul chiot lors de la portée précédente, ou dans le cas de chaleur éloignée.
- Veiller à la bonne sociabilisation des chiots
- Renseigner obligatoirement les acquéreurs sur la race et sur le Club de race (fournir un bulletin d'adhésion)
- Appliquer le règlement d'élevage de la Fédération Cynologique Internationale et la législation en vigueur relative à l'inscription au Livre des Origines Français (LOF) tenu par la Société Centrale Canine.
- Etablir une attestation de cession le plus détaillée possible (poids, mâle avec présence deux testicules palpables, dentition de lait correct, etc.)
- N'avoir produit que des sujets LOF pour toutes les races produites (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du Label).
- Remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot même si les chiots ne sont pas confirmables.
- Présenter régulièrement des chiens aux expositions importantes (Nationale d'Élevage, Spéciales, championnat de France)
- Ne pas importer et/ou acheter des chiens pour les revendre.
- Suivre les recommandations du Club en matière de sélection, de cotation, de reproduction, de sociabilisation des chiots afin de favoriser la reproduction de sujet de qualité (50% des étalons et 50 % des lices reproductrices utilisés seront cotés ou moins 3 ou 4 points selon la grille de sélection en vigueur. Une dérogation étant admise pour les chiens étrangers.

- Tous les reproducteurs devront être indemnes de luxation rotulienne (0/0) et sains pour l'APR 1 selon le protocole du Club en matière de grille de cotation. En outre l'identification génétique est requise, l'empreinte génétique doit être enregistrée dans la base de données de la Société Centrale Canine.
- L'Éleveur signataire (ainsi que toute personne vivant sous son toit) s'engage par ses actions et ses paroles à soutenir le Club.
- Recevoir les acquéreurs potentiels avec courtoisie, être à leur écoute et assurer un suivi régulier nécessaire au bon développement du chiot. Leur signaler l'existence du Club et leur communiquer l'adresse du site internet et les inciter à rejoindre le club par la remise d'un bulletin d'adhésion.
- Il doit mettre le logo du CFENCRT sur son site
- Partager sur les réseaux sociaux toutes les informations (spéciales, journée Festive, Nationale d'Élevage, etc..)
- Aucune critique vis-à-vis de toute personne de la cynophilie, du Club ou membres de son comité ne doit être faite par l'éleveur signataire sur tout site de discussion (réseaux sociaux, forum, site informatique, etc..) mails ou courrier postal.

CONDITIONS POUR ADHERER A LA CHARTE DE QUALITE DES ELEVEURS DU CLUB FRANÇAIS DE L'EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL ET DU RUSSKIY TOY :

- Être adhérent au club depuis quatre ans au moins au jour de la demande de la présente charte et être à jour de sa cotisation et ce au plus tard à la fin du premier trimestre.
- Posséder un affixe
- Avoir œuvré et respecté l'ensemble des obligations de l'éleveur signataire de la charte pendant les deux années qui précèdent l'attribution de la qualité de signataire, ainsi que l'ordonnance relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie mise en application au 1^{er} janvier 2016.
- Avoir obtenu deux excellents en exposition canine en France (CACs ou CACIB) ou Nationale d'Élevage (en classe intermédiaire, ouverte, champion) de moins de deux ans à la date de signature de ce contrat éleveur, et participer chaque année soit à une Spéciale de race ou à la Nationale d'Élevage.
- Ne pas avoir été l'objet de sanction ou de plaintes justifiées sur les conditions d'élevage et le placement des chiots, des adultes, ainsi que sur le suivi des chiens vendus.
- Ne pas vendre ses chiots en animalerie ou dans les foires/ salons ventes de chiots.
- Signer la présente charte et s'obliger à en respecter les termes et l'esprit.
- Remplir complètement le questionnaire joint et l'adresser au Club de race, avec copie des pièces demandées.

OBLIGATIONS DU CLUB :

Le Club s'engage à :

Examiner les demandes et à y répondre dans les six mois à la date de réception

Inscrire tout éleveur signataire sur la liste des éleveurs sur le site internet du CFENCRT et une fois annuellement sur la revue du Club de race.

Contrôler régulièrement la bonne application de la carte par tous les éleveurs signataires,

L'éleveur pourra faire référence de sa qualité signataire de la Charte dans ses publicités.

DISPOSITIONS DIVERSES :

En cas de refus d'agrément, le Club avertira l'éleveur par courrier et ne sera pas obligé de justifier sa décision.

En cas de non-respect constaté de la présente charte, et après étude des éléments, le Comité du Club se prononcera sur le maintien ou la radiation de l'éleveur de la liste des éleveurs signataires.

En cas de retrait du titre d'élevage signataire de la charte de qualité, l'éleveur sera averti par lettre recommandée et devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toute publicité de toute nature.

L'inscription sur la liste des éleveurs du Club Français de l'Épagneul Nain Continental et du Russkiy Toy ne sera effective qu'après vérification du bon respect de ces principes.

Elle sera renouvelée tous les deux ans, au 1^{er} octobre.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention lue et approuvée)

Joindre le document « pièces à fournir » dûment complété et signé